

## **REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021**

Etaient présents : Claude ALAUZET, Julie ALRIQUET, Jean CAPEL, Christine DELMAS, Yvette PAROUTY-GIRARD, Claudine GOUJARD, Marie-Josèphe IBANEZ, Jordy LAVABRE, Sylvain MONTADE, Martine RICARD,

Absents : Jérôme TIERS, a donné pouvoir à Mme Christine DELMAS

Secrétaire de séance : Yvette PAROUTY-GIRARD

### **Ordre du jour** :

- Vote du compte rendu du 01 Mars 2021
- Vote des Budgets Primitifs 2021
- Fixation du tarif de l'eau pour 2020-2021
- Vote des taux de taxes directes locales
- Admission en non-valeur budget principal et budget eau assainissement
- Demande de protection fonctionnelle
- Achat ensemble immobilier sur Saint-Victor
- Mise à jour du règlement communal du service de distribution d'eau potable
- Rénovation des installations éclairage public de la Commune
- Questions diverses

### **Vote du compte rendu du 01 Mars 2021**

Voté à l'unanimité

### **Vote des Budgets Primitifs 2021**

- Budget communal :

Fonctionnement :

**1 197 435,91 €** Dépenses

**1 197 435,91 €** Recettes

Investissement :

**273 500,00 €** Dépenses

**273 500,00 €** Recettes

Voté à l'unanimité

- Budget Eau Assainissement :

Fonctionnement :

**127 663,55 €** Dépenses

**127 663,55 €** Recettes

Investissement :

**90 806,62 €** Dépenses

**90 806,62 €** Recettes

Voté à l'unanimité

- Budget Multiservices :

Fonctionnement :

**14 423,31 € Dépenses**

**14 423,31 € Recettes**

Investissement :

**16 752,60 € Dépenses**

**16 752,60 € Recettes**

Voté à l'unanimité

- Budget lotissement :

Fonctionnement :

**132 731,81 € Dépenses**

**132 731,81 € Recettes**

Investissement :

**76 257,20 € Dépenses**

**76 257,20 € Recettes**

Voté à l'unanimité

### **Fixation du tarif de l'eau pour 2020-2021**

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau pour l'année 2020-2021.

Voté à l'unanimité

### **Vote des taux de taxes directes locales**

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de l'Aveyron, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 20.69 %.

Le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, doit assurer la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

Ce transfert de taux n'a également aucun impact sur le montant final de taxe foncière réglé par le contribuable local.

Par conséquent, afin de reconduire un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2021 équivalant au taux global appliqué en 2020 sur le territoire de la commune, il convient de voter un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties égal à 28,70 %, correspondant à l'addition du taux 2020 de la commune, soit 8,01 % et du taux 2020 du département, soit 20,69 %.

Le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties n'est pas impacté par la réforme de la fiscalité directe locale et il est proposé de reconduire en 2021 le niveau voté par la commune en 2020, à savoir 26,24 %.

Après avoir délibéré, globalement les taux 2020 sont maintenus.

## **Admission en non-valeur budget principal et budget eau assainissement**

### - Budget principal

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des titres datant de 2014 et 2017 n'ont toujours pas été réglés. Des démarches ont été effectuées afin de régulariser ces impayés. A ce jour, aucune d'entre elles n'a abouti.

Madame la trésorière demande de mettre ces factures pour un montant total de 2 136,92 € en non-valeur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de mettre ces factures en non-valeurs.

### - Budget eau assainissement

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que des titres datant de 2014 et 2016 n'ont toujours pas été réglés. Des démarches ont été effectuées afin de régulariser ces impayés. A ce jour, aucune d'entre elles n'a abouti.

Madame la trésorière demande de mettre ces factures d'eau pour un montant total de 819,24 € en non-valeur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de mettre ces factures en non-valeurs.

## **Demande de protection fonctionnelle**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que :

- les élus bénéficient à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la commune conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le code général des collectivités territoriales.
- que la commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Après discussion le conseil municipal décide d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Jean CAPEL, Maire de Saint-Victor et Melvieu, pour toutes les procédures en cours.

Voté à l'unanimité

## **Achat ensemble immobilier sur Saint-Victor**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la décision prise lors du conseil municipal du 01 mars 2021 de faire une offre de 60 000 € pour acheter l'ensemble immobilier sur Saint-Victor. La présente offre a été refusée par la propriétaire et une nouvelle proposition a été faite à 70 000 €. Après discussion, le conseil municipal accepte d'acheter cet ensemble immobilier au prix de 70 000 €.

Voté à l'unanimité

## **Mise à jour du règlement communal du service de distribution d'eau potable**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le règlement communal du service de distribution d'eau potable établie en 1997.

Il propose de rajouter à ce règlement *que tout compteur qui gèle suite à une négligence de protection du locataire sera remplacé et facturé aux frais dudit locataire.*

Voté à l'unanimité

## Rénovation des installations éclairage public de la Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du devis estimatif reçu du SIEDA pour la rénovation des luminaires de la Commune. Ce devis comprend les coûts des travaux et les subventions associées.

	Tranche I				Tranche II	
	A-Le Mas de Landes	F-Ayres	G-H-I-St Victor	J-K-Melvieu	J-K-Melvieu (traverse)	Ecarts
	12 luminaires	1 luminaire à remplacer par 1 luminaire récupéré	33 luminaires	8 luminaires	26 luminaires	5 luminaires
Montant HT	12 000 €	300 €	49 500 €	8 000 €	26 000 €	3 250 €
TVA	2 400 €	60 €	9 900 €	1 600 €	5 200 €	650 €
Montant TTC	14 400 €	360 €	59 400 €	9 600 €	31 200 €	3 900 €
Participation SIEDA	4 200 €		11 550 €	2 800 €	7 800 €	975 €
<b>Total à charge de la collectivité</b>	<b>10 200 €</b>	<b>360 €</b>	<b>47 850 €</b>	<b>6 800 €</b>	<b>23 400 €</b>	<b>2 925 €</b>
Possibilité récupération FCTVA (16,404%)	1 968 €		8 119 €	1 312 €	4 265 €	533 €

### Questions diverses

- Petit train : Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prochain conseil du SIVOM dans lequel sera débattu l'utilisation ou la vente du petit train.
- Mise en place de panneaux « décharges interdites » : Suite à des incivilités, un rappel à la loi s'impose. Seuls les déchets ménagers doivent être jetés dans les conteneurs noirs. Les gravats ou tous matériaux de bricolage doivent être emmenés aux déchetteries de St Rome de Tarn ou de Broquiès. Ces incivilités pourront faire l'objet de poursuites.
- Terrain de « pumtrack » à Melvieu : Une étude va être réalisée.

La séance est levée à 19h30